

Direction Eau et Environnement Gestion des Usagers Tél: 03 84 90 11 22

ACHAT CUVE RECUPERATION EAUX PLUVIALES DEMANDE DE SUBVENTION

Formulaire à compléter en majuscule, dater et signer puis adresser au Grand Belfort

- · soit par mail à gdu@grandbelfort.fr
- soit par courrier à Hôtel de Ville et du Grand Belfort 4 place d'Armes 90020 Belfort

Je suis : Locataire Propriétaire RÉFÉRENCE ABONNÉ (si connue) :	
☐ M. ☐ Mme Nom :	
Prénom :	
Date de naissance :	
Lieu de naissance :	
Téléphone : Mobile :	
Courriel:	
PIÈCES À JOINDRE AU PRESENT FORMULAIRE:	
 Facture nominative acquittée comportant le nom de l'acquéreur, le montant de(s équipement(s) acquis et la date de paiement, le nom et adresse du magasin et le descripti du matériel (volume du ou des récupérateurs et accessoires éventuels) 	
Copie de la carte d'identité (carte nationale d'identité, carte de résidence ou passeport)	
• RIB	
 Un justificatif de domicile 	
J'atteste avoir acquis une ou plusieurs cuves de récupération des eaux pluviales à des fins d'usage extérieur et m'engage à la conserver pour mon usage personnel.	
Fait à : Signature :	
Le :	
LO	
	L'acquéreur de la cuve

Grand Belfort Communauté d'Agglomération met en œuvre un traitement destiné à gérer l'abonnement au service public de distribution d'eau potable. Les informations recueillies sont nécessaires à ce traitement et à l'exécution des missions d'intérêt public associées. Les données collectées sont conservées 4 ans et ne sont accessibles qu'aux personnels de direction de ces structures et aux agents de la collectivité, dans la limite de leurs attributions respectives. Pour obtenir toute information relative à ce traitement et pour exercer vos droits d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement et de limitation, adressez-vous à notre délégué à la protection des données (DPO) en écrivant à dpo@grandbelfort.fr (ou courrier@grandbelfort.fr ou à l'adresse postale suivante : Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort, Place d'Armes, 90020 Belfort Cedex) Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.